

L'USGERES formule une demande de reconnaissance de sa représentativité au Ministre du Travail

L'Usgeres a formulé le 20 mai une demande de représentativité à Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité. Dans un contexte de refondation du paysage social, l'Usgeres affirme ainsi la légitimité des organisations d'employeurs de l'économie sociale à siéger dans un certain nombre d'instances du dialogue social national, à côté des organisations patronales reconnues comme représentatives.

La réforme de la représentativité syndicale, qui a abouti le 9 avril à une position commune, élude totalement la question de la représentativité des organisations patronales.

« L'Usgeres ne remet pas en cause la légitimité d'un certain nombre d'organisations à représenter une part importante et même majoritaire des professions et des activités des entreprises françaises mais nous souhaitons refonder les bases de la représentation patronale nationale afin d'y associer l'ensemble des composantes aujourd'hui non ou insuffisamment représentées » affirme Alain Cordesse, Président de l'Usgeres.

Dans ce cadre, l'Usgeres, organisation patronale la plus représentative de l'économie sociale regroupant 60.000 employeurs et 700.000 salariés, estime qu'elle réunit toutes les conditions pour participer au dialogue social national. Ceci d'autant qu'un grand nombre de secteurs de l'économie sociale (aide à domicile, animation, sport, secteur médico-social, coopératives, mutuelles...) sont devenus en quelques années des moteurs de l'économie et de l'emploi en France.

« L'Usgeres n'est actuellement représentée dans aucune instance nationale de consultation ou de négociation du dialogue social prévue par le code du travail. Or, l'analyse de quelques critères dont les effectifs (employeurs, entreprises et salariés), ainsi que son incontestable représentativité résultant des accords signés dans les 12 branches couvertes, font de l'Usgeres une organisation d'employeurs représentative au plan national », souligne Alain Cordesse.

L'Usgeres demande officiellement au Ministre du Travail d'engager une procédure de reconnaissance de sa représentativité au sein de la Commission Nationale de la Négociation Collective, du Conseil Supérieur de la Prud'homie et du conseil d'administration de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

Ainsi, elle souhaite, dans un premier temps, être reconnue au même titre que d'autres organisations patronales telles que l'UNAPL ou la FNSEA.

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 700 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation interbranche de l'économie sociale.

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr